



# Bulletin Officiel

N°6162 Jeudi 06 Août 2020

www.cmf.tn

— 25<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXABYTE SA	2-4
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	5
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	6-7
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	8-9

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

ADVANS SA	10-14
AMEN BANK	15-20

### INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE SOTEMAIL	21-26
SOMOCER	27-33

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS -	34
--	----

### ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

### ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE III

#### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2020

- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV SECURITY
- CAP OBLIG SICAV

<b>AVIS DU CMF</b>
--------------------

**Offre Publique de Retrait -OPR-**

## Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la société HEXABYTE SA

Par décision n° 27 du 30 juillet 2020, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la société HEXABYTE SA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société HEXABYTE SA et des intermédiaires en bourse que la société Standard Sharing Software-3S, détenant de concert avec la Société de Promotion Immobilière NAFISSA 1 927 632 actions<sup>1</sup>, représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE SA (soit 92,53% du capital), lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

**I - INFORMATIONS GENERALES :****1. Présentation de la société HEXABYTE SA :**

- **Date de constitution** : 09 mai 2001.

- **Objet social** : La société a pour objet principal :

1. Assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet.
2. Assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

La société peut également :

- Procéder à la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière,
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Renseignements concernant le capital** :

- ✓ **Capital social** : 2 083 334 dinars.
- ✓ **Nombre total des droits de vote** : 1 931 191 droits de votes.
- ✓ **Nombre total des titres** : 2 083 334 actions.

**2. Structure du capital au 22 Juillet 2020 (date de clôture de l'OPA obligatoire) :**

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Initiateur :</b> Société Standard Sharing Software-3S	1 889 029	90,67%	1 889 029	97,82%
SPI Nafissa	38 600	1,85%	38 600	2%
Société Hexabyte (contrat rachat d'actions)	152 143	7,30%	0	0%
<b>Autres actionnaires :</b> 62 actionnaires	3 562	0,17%	3 562	0,18%
<b>TOTAL</b>	<b>2 083 334</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 931 191</b>	<b>100,00%</b>

<sup>1</sup> 1 927 629 actions détenues à la date de clôture de l'OPA obligatoire, soit le 22 Juillet 2020, auxquelles s'ajoutent 3 actions acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S pendant la séance du 28 Juillet 2020.

- Suite -

**3. Composition actuelle du conseil d'administration :**

Membre	Qualité	Représentant	Mandat
Aïssa Hidoussi	Président	Lui-même	2019-2021
Naceur Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Zeineb Bhira épouse Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Rafiaa Bhira épouse Harzallah	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Mohammed Dimassi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Ines Zalila	Administrateur	Lui-même	2019-2021

**4. Transactions récentes :**

Les transactions réalisées sur les actions Hexabyte depuis le 22 Juillet 2020 (date de clôture de l'OPA obligatoire) s'établissent comme suit :

Séance	Cours en dinars	Volume traité	Capitaux échangés en dinars
28/07/2020	7,550	3 <sup>1</sup>	22,650

**5. Situation financière de la société :****a- Etats financiers individuels de la société Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6086 du vendredi 17 avril 2020.

**b- Etats financiers consolidés du Groupe Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6086 du vendredi 17 avril 2020.

**c- Indicateurs d'activité trimestriels de la société Hexabyte arrêtés au 30 juin 2020 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6150 du lundi 20 juillet 2020.

**II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE****1. Présentation de l'initiateur :**

Il s'agit de la société Standard Sharing Software-3S, détenant de concert 1 927 632 actions, représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE (soit 92,53% du capital).

**2. But de l'Offre Publique de Retrait et intentions de l'initiateur de à l'égard de la société visée :**

Suite à l'opération d'OPA obligatoire portant sur le reste du capital de la société HEXABYTE et à la séance de Bourse du 28 Juillet 2020, la société Standard Sharing Software-3S détient de concert avec la Société de Promotion Immobilière NAFISSA 1 927 632 actions<sup>2</sup> représentant 92,53% du capital de la société HEXABYTE (99,82% des droits de vote).

Le reliquat détenu par le public, se limitant à 0,17% du capital, est insuffisant pour l'élaboration d'un marché. Ainsi, la société Standard Sharing Software-3S se propose de racheter les actions restantes et de retirer HEXABYTE de la cote de la Bourse.

Après le retrait d'HEXABYTE de la cote de la Bourse et dans le but d'en simplifier la gestion, **3S procédera à la transformation de la structure juridique de la SA Hexabyte pour en faire une SARL.**

**3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :**

COFIB CAPITAL FINANCES -intermédiaire en bourse- sis 25, rue Dr Calmette, Mutuelle ville -1082- Tunis, est chargé de la réalisation de l'opération.

**4. Nombre de titres visés par l'offre :**

**3 559** actions représentant **0,17%** du capital de la société HEXABYTE (**0,18%** des droits de vote).

**5. Prix de l'offre :**

**7,550 dinars** l'action de nominal 1 dinar.

<sup>1</sup> 3 actions Hexabyte acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S.

<sup>2</sup> 1 927 629 actions détenues à la date de clôture de l'OPA obligatoire, soit le 22 Juillet 2020, auxquelles s'ajoutent 3 actions acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S pendant la séance du 28 Juillet 2020.

- Suite -

**6. Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix des actions de la société visée :**

Le prix retenu est le prix de réalisation de l'opération d'acquisition de bloc de contrôle et de l'OPA obligatoire.

**7. Période de validité de l'offre :**

L'OPR est ouverte pendant 21 séances de bourse, du **mercredi 05 août 2020** au **vendredi 04 septembre 2020** inclus.

**8. Engagement de l'initiateur de l'offre :**

La société Standard Sharing Software-3S, initiatrice de l'OPR se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération et s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des actions de la société HEXABYTE qui seront offertes à la vente sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**9. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :**

COFIB CAPITAL FINANCES, intermédiaire en Bourse, représenté par son Directeur Général Monsieur Karim ABDELKAFI, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

**10. Transmission des ordres :**

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

**11. Résultat de l'Offre :**

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la société Standard Sharing Software-3S informera la BVMT du nombre de titres HEXABYTE acquis pendant cette période. La BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

**A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des actions de la société HEXABYTE ainsi que son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne seront prononcés.**

**La cotation en bourse de HEXABYTE reprendra à partir du mercredi 05 août 2020.**

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2020, au plus tard le 20 juillet 2020.**

**AVIS DES SOCIETES**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

SOCIETE.....

Siège social : .....

La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x<sup>ème</sup> trimestre .....

**Indicateurs :**

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

**Commentaires**

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Avec l'amélioration relative de la situation sanitaire en Tunisie et compte tenu des conséquences économiques attendues de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.**

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier aux sociétés concernées afin de rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Les sociétés cotées ont été appelées à informer au niveau de leurs états financiers au 30 juin 2020 sur les hypothèses et les jugements retenus, une attention particulière devant être accordée à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte COVID, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, de veille à la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, les dites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

- Suite -

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

---

(\*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.



- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux**.

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**ADVANS TUNISIE SA**



**Société Anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions de nominal 10 dinars**

**Siège social : Immeuble Vie III, Zac Kharedine, Lac III, Tunis**

**Identifiant unique : 1317726X**

**Matricule fiscal : 1317726X/A/M/000**

**Tél : 36 410 510**

**Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit**

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**« ADVANS SUBORDONNE 2020-1 »**

**De 6 000 000 Dinars**

**Prix d'émission : 100 DT**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **27/04/2020** a autorisé l'émission par la société Advans Tunisie d'un ou plusieurs emprunts Obligataires d'un montant global allant jusqu'au 50 millions de dinars au cours des exercices 2020 et 2021, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **22/07/2020** a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont les conditions et modalités sont les suivantes :

<i>MONTANT</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT</i>
<b>Max 10 MDT</b>	<b>Min 5 ans</b>	<b>Max 13,65%</b>	<b>Remboursement constant du principal à partir de la 5<sup>ème</sup> année</b>

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la société pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction du montant, de la durée et des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la société a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de **6 millions de dinars**, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités suivantes :

<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT</i>
<b>7 ans</b>	<b>13,5%</b>	<b>In fine</b>

- Suite -

## 2. Renseignements relatifs à l'émission

### ✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire subordonné est fixé à 6 millions de dinars divisé en 60 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire subordonné « ADVANS Subordonné 2020-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

### ✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29/07/2020** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **30/07/2020**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 6 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 60 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 6 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/07/2020**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

### ✓ But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- ✓ Renforcer les fonds propres de la société et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance et notamment aux nouvelles exigences de la note n°25 du 13/02/2020 relative à la définition des éléments constitutifs des fonds propres nets, des fonds propres nets de base et des fonds propres complémentaires, et les éléments de l'actif pris en considération pour le calcul des risques encourus ainsi que leurs quotités ;
- ✓ Renforcer davantage les fonds propres nets de la société en application de la note n°25 du 13/02/2020 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres nets que dans la limite de 50% du montant des fonds propres nets de base.

## 3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : ADVANS Subordonné 2020-1.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la Note 25 de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance relative à la définition des éléments constitutifs des fonds propres nets, des fonds propres nets de base et des fonds propres complémentaires, et les éléments de l'actif pris en considération pour le calcul des risques encourus ainsi que leurs quotités.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** :

- Suite -

Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par la société « Advans Tunisie ».

- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/07/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/07/2020**.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Taux fixe de 13,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations subordonnées émises feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/07/2027**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Paiement** :

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu, le **30/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/07/2021**.

Le remboursement total en capital aura lieu le **30/07/2027**.

Les paiements des intérêts et le remboursement du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 13,5% l'an.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

✓ **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « ADVANS Subordonné 2020-1 » est de 7 ans.

✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

- Suite -

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de 4,9425 années.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

- ✓ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la société Advans Tunisie, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- ✓ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :**

La tenue du registre des obligations subordonnées émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

- Suite -

- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

---

2020 - AS - 0979

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Emission d'un emprunt obligataire subordonné  
sans recours à l'appel public à l'épargne**



بنك الأمان  
**AMEN BANK**

*Société Anonyme au capital de 132 405 000 dinars divisé en 26 481 000 actions de nominal 5 dinars*

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

Identifiant unique : 0000221M

Tél : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

E-mail : amenbank@amenbank.com.tn

*Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits*

<b>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</b>
---

<b>SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE</b>
--

<b>« AMEN BANK SUBORDONNE 2020-2 »</b>
--

<b>DE 20 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 40 000 000 DINARS</b>
--

<b>PRIX D'EMISSION : 100 DINARS</b>
-------------------------------------

**1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire:**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 30/06/2020 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme Obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank, a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 ans	9,50% et/ou TMM+2,75%	Amortissement Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année et Intérêts Trimestriels à partir du 1 <sup>er</sup> trimestre
Catégorie B	5 ans	9,75% et/ou TMM+2,95%	Amortissement et Intérêts In Fine (Coupon unique)

- Suite -

## 2. Renseignements relatifs à l'émission :

### 2-1 Montant de l'emprunt:

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 Millions de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2020-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### 2-2 Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **21/07/2020** aux guichets d'AMEN INVEST, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **23/09/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/09/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/09/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/10/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### 2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## 3. Caractéristiques des titres émis :

### 3-1 Nature, forme et délivrance des titres

**La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Dénomination de l'emprunt :** « Amen Bank Subordonné 2020-2 ».

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations:** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.



- Suite -

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse AMEN INVEST.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **3-2 Prix de souscription et d'émission**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

### **3-3 Date de jouissance des titres en intérêts**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/09/2020, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées est fixée au 23/09/2020, soit la date limite de clôture des souscriptions.

### **3-4 Date de règlement :**

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

### **3-5 Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement annuel et paiement trimestriel des intérêts:**

**Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont :

- ✓ du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N pour l'échéance du 23/12 ;
- ✓ du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N pour l'échéance du 23/03 ;
- ✓ du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N pour l'échéance du 23/06 ;
- ✓ du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N pour l'échéance du 23/09.

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 9,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans (coupon unique) :**

**Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

*Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.*

- Suite -

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 9,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

*Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.*

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **3-6 Amortissement et remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commence à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un remboursement coupon unique in fine à l'échéance.

L'emprunt sera amorti en totalité le 23/09/2025 pour la catégorie A et B.

**3-7 Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **3-8 Paiement :**

#### **Pour la catégorie A :**

- ✓ Le paiement trimestriel des intérêts sera effectué à terme échu le 23 décembre, le 23 mars, le 23 juin et le 23 septembre;
- ✓ Le remboursement du capital dû sera effectué à terme échu le 23 septembre de chaque année ;

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **23 /12/2020** pour la catégorie A ;

La dernière échéance est prévue pour le **23/09/2025** pour la catégorie A.

#### **Pour la catégorie B :** Remboursement à l'échéance (coupon unique).

- ✓ Le remboursement du capital dû sera effectué à terme échu le **23/09/2025** ;
- ✓ Pour la catégorie B, les intérêts sont capitalisés et payés à l'échéance le **23/09/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital pour les deux catégories seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

### **3-9 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

#### **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 9,50% l'an pour la catégorie A, et de 9,75% pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

#### **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juin 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,525%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt pour la catégorie A et B, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,275% pour la catégorie A et 10,479% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 2,954% pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

### 3-10 Durée totale :

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon deux catégories :

- Catégorie A : sur une durée de vie totale de 5 ans (amortissement annuel)
- Catégorie B : sur une durée de vie totale de 5 ans (Coupon unique)

### 3-11 Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire subordonné est de :

- Catégorie A : 3 ans (amortissement annuel)
- Catégorie B : 5 ans (Coupon unique)

### 3-12 Duration (souscription à taux fixe) :

La duration pour les obligations du présent emprunt obligataire subordonné est de :

- Catégorie A : à taux fixe de 9,50% est de 2,573 années
- Catégorie B : à taux fixe de 9,75% est de 5 années

### 3-13 Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

### 3-14 Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

### 3-15 Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

✓ **Rang de créance** : En cas de liquidation de l'AMEN BANK, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ **Maintien de l'emprunt à son rang** : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

### 3-16 Garantie

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie.

### 3-17 Notation

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

### **3-18 Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'«Emprunt Subordonné Amen Bank 2020-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Amen Invest-Intermédiaire** en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

### **3-19 Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

### **3-20 Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

### **3-21 Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

### **3-22 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ✓ **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- ✓ **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### **3-23 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DES SOCIETES**

**Informations Post AGO**

**SOCIETE SOTEMAIL**

**Siège social : MENZEL HAYET – MONASTIR**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 Juin 2020, la société SOTEMAIL publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2019.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2019.
- ♦ La liste des administrateurs

**I-Les Résolutions Adoptées :**

1<sup>ière</sup> résolution :

Après lecture du rapport de gestion et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2019, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

2<sup>ième</sup> résolution :

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2019 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2019 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à 2 317 901.460 dinars.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

3<sup>ième</sup> résolution :

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établis en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

- Suite -

4<sup>ème</sup> résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat net de l'exercice 2019	2 317 901,460
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 4 du PV DE L'AGO du 31 mai 2019)	-3 869 405,383
Résultat reporté 2019	-1 551 503,923

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

5<sup>ème</sup> résolution :

L'assemblée générale des actionnaires fixe 130.000 dinars le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019

L'assemblée générale des actionnaires donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2019 fixés ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

6<sup>ème</sup> résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

7<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement du Mandat des administrateurs

Après avoir constaté l'expiration du mandat de tous les administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Mr Lotfi Abdennadher,
- La société SOMOCER avec 2 sièges
- La société ATD SICAR avec 2 sièges,
- La société Ab Corporation,
- Mr Abdelmajid Aoudni,
- Mr Karim Abdennadher
- Les actionnaires minoritaires représentés par Faouzi Karoui

L'assemblée Générale Ordinaire, constatant l'absence de candidature concernant les administrateurs indépendants nommés Conformément à l'article 190 Bis de code des sociétés

- Suite -

commerciales, décide de lancer un deuxième appel à candidature avant la prochaine assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

L'assemblée générale fixe la durée du mandat de tous les administrateurs à trois années, soit, les exercices 2020, 2021 et 2022. Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2022.

Après élection des nouveaux membres du conseil, ces derniers déclarent ne se trouver dans un aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et acceptent leur mandat d'administrateur.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

8<sup>ème</sup> résolution : Commissariats aux comptes

Après avoir constaté l'expiration du mandat des co-commissaires aux comptes, le cabinet MTBF et le Cabinet GRG Audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de:

1/La société MTBF représentée par Mr Ahmed Sahnoun

2/La Société GRG Audit représentée par Mme Chiraz Drira

Et ce, pour une période de trois années, 2020, 2021, 2022 prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2022.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

9<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

- Suite -**II-Le Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2019**

**Bilan Après Affectation du résultat comptable (AGO du 26 Juin 2020)**  
**Exercice 2019**  
**(Exprimé en dinars tunisien)**

Actifs	2019 (après affectation)	2018 (après affectation)
<b>Actifs non courants</b>		
<b>Actifs immobilises</b>		
Immobilisations incorporelles	209 324	175 883
Amortissements	(134 691)	(96 354)
Immobilisations corporelles	73 152 902	70 702 517
Amortissements	(23 523 698)	(21 512 515)
Immobilisations financières	6 811 582	3 629 538
<b>Total des actifs immobilises</b>	<b>56 515 418</b>	<b>52 899 070</b>
Autres actifs non courants	1 347 263	403 350
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>57 862 681</b>	<b>53 302 420</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stock	27 845 702	23 591 695
Provisions sur stocks	(271 348)	(68 085)
Clients & comptes rattachés	19 878 619	17 598 064
Provisions pour dépréciation des clients	(1 148 702)	(870 657)
Autres actifs courants	9 561 156	6 877 856
Autres actifs financiers	447 253	1 698 510
Liquidités et équivalent de liquidités	1 653 066	1 903 468
<b>Total des actifs courants</b>	<b>57 965 745</b>	<b>50 730 851</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>115 828 427</b>	<b>104 033 271</b>



- Suite -

<b>Capitaux Propres &amp; Passifs</b>	<b>2019 (après affectation)</b>	<b>2018 (après affectation)</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	30 200 000	26 200 000
Réserves légales	656 890	656 890
Résultats reportés	-1 551 504	-3 869 405
Autres capitaux propres	10 389 565	6 568 564
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>39 694 951</b>	<b>29 556 048</b>
Résultat de l'exercice	0	0
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>39 694 951</b>	<b>29 556 048</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunt	20 421 195	11 978 414
Autres passifs non courants	591 974	387 974
<b>Total passifs non courants</b>	<b>21 013 168</b>	<b>12 366 387</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 610 893	29 114 443
Autres passifs courants	10 543 846	6 417 699
Concours bancaires et autres passifs financiers	33 965 569	26 578 695
<b>Total des passifs courants</b>	<b>55 120 307</b>	<b>62 110 836</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>76 133 476</b>	<b>74 477 223</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>115 828 427</b>	<b>104 033 271</b>

### III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2019.

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES	Capital Social	Primes d'émissions	Réserve légale	Subvention d'investissement	Modification comptables	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Résultat de l'exercice 2019							2 317 901	
Solde au 31/12/2019 avant affectation (2019)	30 200 000	8 800 000	656 890	1 589 565		-3 869 405		37 377 050
Affectation et imputation de résultat (selon L.N. 00 26/06/2000)						2 317 901	-2 317 901	
Solde au 31/12/2019 après affectation (2019)	30 200 000	8 800 000	656 890	1 589 565	-	-1 551 504		39 694 951

- Suite -

## IV-Liste des Administrateurs

N°	Administrateur	Représentant	Activité principale dans la sté ou dans l'une de ses filiales	Mandat Conseil SO TEMAIL	Mandat dans d'autres conseils d'administration
1	M. Lotfi Abdennadher	Lui-même	Président de conseil	2020-2021-2022	SO TEMAIL- SANIMED- SOMOSAN- TUNISIE SUCRE - AGRIMED
2	Sté SOMOCER	Riadh Jaïlane	La fabrication de carreaux de faïence, grès et baignoires	2020-2021-2022	SANIMED - SMC-SOMOSAN
3	Sté SOMOCER	Walid Zayene	La fabrication de carreaux de faïence, grès et baignoires	2020-2021-2022	SANIMED - SMC-SOMOSAN
4	Sté AB-Corporation	Anas Abdennadher	Réalisation de toutes études économiques & financières	2020-2021-2022	SOMOCER - SANIMED
5	M. Karim Abdennadher	Lui-même	Administrateur	2020-2021-2022	SOMOCER
6	M. Abdelmajid Aoudri	Lui-même	Administrateur	2020-2021-2022	SOMOCER - SANIMED
7	ATD SICAR	Ichouf Ben Sidrine	Société D'investissement	2020-2021-2022	SOMOSAN- SANIMED- AGRILAND-PLASTICUM- BATINOX
8	ATD SICAR -	Seifeddine Bejaoui	Société D'investissement	2020-2021-2022	SOMOSAN- SANIMED- AGRILAND-PLASTICUM- BATINOX
9	M. Faouzi Karoui (représentant des actionnaires minoritaires)	Lui-même	Administrateur	2020-2021-2022	SOMOCER

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER-**

Siège social : Menzel Hayet 5033 Monastir.

Suite à la ré union de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 juin 2020, la Société Moderne de Céramique- SOMOCER- publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres,
4. La liste des membres du conseil d'administration.

**1. Les résolutions adoptées**

**1<sup>ière</sup> résolution :**

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**2<sup>ième</sup> résolution :**

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial .

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**3<sup>ième</sup> résolution :**

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 3 257 992 dinars.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**4<sup>ième</sup> résolution :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2019 comme suit :

<b>Bénéfice net de l'exercice 2019</b>	3 257 992,371
(+) Résultats reportés	6 551 485,782
Base de calcul de la réserve légale	9 809 478,153
(-) Réserves légales (5%)	0
Bénéfice	9 809 478,153
Affectation Fond social	250 000,000
Bénéfice disponible	9 559 478,153
<b>Résultat à reporter</b>	9 559 478,153

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**5<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale fixe à 170.000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2019 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**6<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**7<sup>ème</sup> résolution :**

Après avoir constaté l'expiration du mandat des co-commissaires aux comptes, la société Conseil Audit et Formation, CAF, membre de PriceWaterHouseCooper et le Cabinet GRG Audit », l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de:

- 1/La société MTBF représentée par Mr Ahmed Sahnoun
- 2/La Société GRG Audit représentée par Mme Chiraz Drira

Et ce, pour une période de trois années, 2020, 2021, 2022 prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2022.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**8<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire, constatant l'absence de candidature concernant les administrateurs indépendants nommés Conformément à l'article 190 Bis de code des sociétés commerciales, décide de lancer un deuxième appel à candidature avant la prochaine assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**9<sup>ème</sup> résolution :**

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2019, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**10<sup>ème</sup> résolution :**

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 914 689,000 dinars.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**11<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

## 2- Le Bilan après affectation du résultat comptable

*Arrêté au 31 décembre  
(Exprimé en Dinar Tunisien)*

<b>Actifs</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Actifs non courants</b>		
<b>Actifs Immobilisés</b>		
Immobilisations incorporelles	1 933 042	1 908 278
Moins : amortissements	-1 333 579	-1 267 516
	<b>599 463</b>	<b>640 762</b>
Immobilisations corporelles	134 454 795	127728633
Moins : amortissements	-76 458 376	-71638619
Moins : provisions	-593645	-593645
	<b>57 402 774</b>	<b>55 496 369</b>
Immobilisations financières	47 290 808	32 151 252
Moins : provisions	-1 437 643	-1450478
	<b>45 853 165</b>	<b>30 700 774</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>103 855 402</b>	<b>86 837 905</b>
Autres actifs non courants	1 754 087	2 152 135
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>105 609 489</b>	<b>88 990 040</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks	55 833 418	51 798 478
Moins : provisions	-955 298	-1248828
	<b>54 878 121</b>	<b>50 549 650</b>
Clients et comptes rattachés	33 299 968	54 344 371
Moins : provisions	-10 131 753	-9471668
	<b>23 168 215</b>	<b>44 872 703</b>
Autres actifs courants	16 109 921	15 376 312
Moins : provisions	-1 048 765	-954330
	<b>15 061 156</b>	<b>14 421 982</b>
Autres actifs financiers	9 497 502	8 606 000
Liquidités et équivalents de liquidités	816 197	2 815 067
<b>Total des actifs courants</b>	<b>103 421 191</b>	<b>121 265 402</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>209 030 680</b>	<b>210 255 442</b>

**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b><u>Capitaux propres et passifs</u></b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	40 656 000	40 656 000
Actions propres	-1 000 000	-1 000 000
Réserves	23 117 968	27 117 967
Autres capitaux propres	8 946 497	5 123 373
Résultats reportés	9 559 225	6 551 234
<b>Capitaux propres avant résultat de la période</b>	<b>81 279 690</b>	<b>78 448 574</b>
Résultat de l'exercice	0	0
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	<b><u>81 279 690</u></b>	<b><u>78 448 574</u></b>
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts	34 988 115	35 432 697
Autres passifs non courants	705 072	1 350 000
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>	<b><u>35 693 187</u></b>	<b><u>36 782 697</u></b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 561 506	26 602 503
Autres passifs courants	11 794 836	10 033 110
Autres passifs financiers	41 647 410	42 818 074
Concours bancaires	15 054 050	15 570 484
<b><u>Total des passifs courants</u></b>	<b><u>92 057 802</u></b>	<b><u>95 024 171</u></b>
<b><u>Total des passifs</u></b>	<b><u>127 750 989</u></b>	<b><u>131 806 868</u></b>
<b><u>Total des capitaux propres et passifs</u></b>	<b><u>209 030 680</u></b>	<b><u>210 255 442</u></b>

## 3-L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital social	Réserves légalés	Réserves statutaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Subventions d'investissements	Réserve spéciale	Fonds Social	Actions propres	Résultats de l'exercice	total
<b>Solde au 31/12/2017 avant affectation</b>	40 656 000	3 679 191	1 081 645	17 720 722	6 179 187	1 602 021	3 000 000		-1 000 000	4 007 908	76 926 674
Résultat de l'exercice											0
Résultats reportés					372 209					-372 209	0
Distribution des dividendes										-3 049 200	-3 049 200
Réserves légalés		386 409								-386 409	0
Fonds social								200 000		-200 000	0
Réserves de réinvestissement											0
Subvention d'investissement											0
Subvention d'investissement -ant subvention											0
<b>Solde au 31/12/2017 après affectation</b>	40 656 000	4 065 600	1 081 645	17 720 722	6 551 486	1 602 021	3 000 000	200 000	-1 000 000	0	73 877 474
<b>Solde au 31/12/2018 avant affectation</b>	40 656 000	4 065 600	1 081 645	17 720 722	6 551 486	2 123 373	3 000 000		-1 000 000	4 249 748	78 448 574
Résultat de l'exercice											0
Résultats reportés					-257					257	0
Distribution des dividendes											0
Réserves légalés		0								0	0
Fonds social								250 000		-250 000	0
Réserves de réinvestissement							4 000 000			-4 000 000	0
Subvention d'investissement											0
Subvention d'investissement -ant subvention											0
<b>Solde au 31/12/2018 après affectation</b>	40 656 000	4 065 600	1 081 645	17 720 722	6 551 224	2 123 373	7 000 000	250 000	-1 000 000	0	78 448 574
<b>Solde au 31/12/2019 avant affectation</b>	40 656 000	4 065 600	1 081 645	17 720 722	6 551 224	1 946 497	7 000 000		-1 000 000	3 257 992	81 279 690
Résultat de l'exercice											0
Résultats reportés					3 007 992					-3 007 992	0
Distribution des dividendes											0
Réserves légalés		0								0	0
Fonds social								250 000		-250 000	0
Réserves de réinvestissement											0
Subvention d'investissement											0
Subvention d'investissement -ant subvention											0
<b>Solde au 31/12/2019 après affectation</b>	40 656 000	4 065 600	1 081 645	17 720 722	9 559 226	1 946 497	7 000 000	250 000	-1 000 000	0	81 279 690



## 4- La liste des membres du conseil d'administration

N°	Administrateur	représentant	Activité professionnelle	Mandat	Mandat dans d'autres conseils d'administration
01	M. Lotfi Abdennadher	Lui même	Homme d'affaire	2019,2020 et 2021	Sotemail- Sanimed- Somosan- Tunisie sucre - Agrimed
02	Ste AGRIMED	M.Yessine Laamouri	Industrielle	2019,2020 et 2021	SMC-SANIMED
03	Sté AB- Corporation	M.Anas Abdennadher	Réalisation de toutes études économiques & financières	2019,2020 et 2021	Sanimed - Sotemail
04	M.Karim Abdennadher	Lui même	Homme d'affaire	2019,2020 et 2021	Sotemail
05	M. Abdelmajid Aoudni	Lui même	Salarié	2019,2020 et 2021	Sotemail - Sanimed
06	M. Riadh Jaidane	Lui même	Directeur Général	2019,2020 et 2021	Sanimed – Sotemail- SMC
07	M. Lassâad Bouzguenda	Lui même	Homme d'affaire	2019,2020 et 2021	-----
08	M. Abdelwaheb Belleaj	Les actionnaires minoritaires	Retraité	2019,2020 et 2021	-----
09	M.Faouzi Karoui	Les actionnaires minoritaires	Universitaire	2019,2020 et 2021	Sotemail

**AVIS DES SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**Manufacture de Panneaux Bois du Sud  
- MPBS -  
Siège social : Route de Gabes Km 1,5 -Sfax-**

La société Manufacture de Panneaux Bois du Sud « MPBS » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **11 juillet 2020**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **1 148 270 dinars** par incorporation d'une partie des résultats reportés provenant des exercices 2014 et ultérieurs, et ce, par l'émission de **574 135 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominale de deux (02) dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (01) action nouvelle gratuite pour dix-sept (17) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1<sup>er</sup> janvier 2020**.

Suite à cette augmentation, le capital de la société Manufacture de Panneaux Bois du Sud « MPBS » passera, ainsi, de **19 520 590 dinars à 20 668 860 dinars**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse, et ce, à partir du **10 août 2020**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2020**.

**Cotation en bourse :**

- Les actions anciennes « MPBS » seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **10 août 2020**;
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **10 août 2020** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce dès leurs créations ;
- Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **10 août 2020**.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **10 août 2020**.

2020 - AS - 1008

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
*Mr. Salah Essayel*

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	194.927	194.928		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	133.055	133.073		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	111.815	111.829		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	114.417	118.687	118.703		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	116.532	116.549		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	113.589	113.609		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	112.454	112.467		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.973	45.975		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	32.438	32.442		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	109.758	109.773		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	17.185	17.187		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	124.192	124.203		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.170	1.170		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	115.998	116.013		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.361	11.362		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	163.060	163.082		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.362	11.364		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.800	1.802		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	62.325	62.332		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	129.915	130.161		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	105.561	106.286		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	103.472	103.487		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	130.602	131.055		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	502.384	503.599		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	121.917	123.805		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	120.615	120.624		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	125.481	125.494		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	107.294	107.305		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	97.283	97.894		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	166.155	165.751		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	90.742	91.119		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	120.101	120.397		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	157.460	158.667		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	141.848	142.999		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	92.437	92.379		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	20.741	20.910		
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16	92.975	88.777	88.906		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2097.572	2101.230		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	121.193	121.168		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	186.154	188.318		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	16.407	16.538		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.739	2.774		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.464	2.493		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	65.788	66.812		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.146	1.167		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.258	1.259		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.166	1.174		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.124	1.133		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	110.018	110.912		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	130.062	130.515		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1075.597	1085.248		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	12.235	12.313		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	9.362	9.463		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	81.818	82.412		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5.271	109.695	107.372	107.385
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5.838	102.952	99.248	99.258
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3.949	106.235	105.637	105.651
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5.498	104.788	102.812	102.826
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6.557	106.654	104.337	104.356

59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4.926	108.650	107.364	107.371
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5.504	106.238	104.144	104.158
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5.033	103.341	101.403	101.415
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3.119	103.510	102.215	102.222
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	105.010	105.024
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6.607	109.277	106.848	106.866
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4.325	105.949	104.072	104.083
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3.894	104.849	103.356	103.366
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5.154	104.910	102.991	103.004
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4.602	105.102	103.011	103.022
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5.870	104.538	102.147	102.169
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3.816	106.500	105.279	105.291
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5.930	104.751	102.336	102.351
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5.451	104.017	101.909	101.919
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4.191	106.872	105.382	105.394
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4.167	103.322	101.593	101.603
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3.789	105.166	105.522	105.522
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5.877	105.649	103.416	103.510
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4.827	106.572	105.193	105.207
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8.589	110.621	107.839	108.050
<b>SICAV MIXTES</b>								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1.398	62.748	57.607	57.749
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1.432	96.337	87.472	88.443
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	18.230	18.315
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11.049	302.994	274.661	274.867
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40.291	2323.978	2120.160	2114.881
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3.091	74.850	72.137	72.589
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2.288	57.242	55.755	55.814
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0.761	113.302	105.042	105.633
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0.323	11.494	11.190	11.246
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0.289	13.700	12.788	12.818
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0.397	16.225	14.363	14.454
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0.469	13.957	12.774	12.847
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6.174	154.051	148.027	148.038
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0.040	9.038	8.506	8.556
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5.692	116.092	100.442	101.006
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0.605	89.378	76.458	76.328
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	77.313	77.066
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3.901	98.086	98.596	98.457
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	85.448	86.301
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	9.293	9.360
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2.167	96.139	90.181	90.467
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3.510	153.406	137.642	138.539
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1.325	105.212	94.160	95.845
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0.695	114.873	111.608	111.815
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	110.504	111.059
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4.092	191.573	182.448	183.506
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3.543	179.797	169.875	170.688
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4.376	161.038	162.550	163.451
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0.213	23.160	22.065	22.171
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	133.353	134.470
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0.583	138.623	136.243	136.659
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34.146	1037.520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202.368	5860.990	5113.811	5152.445
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99.012	5281.119	5057.651	5123.862
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3.269	90.737	83.140	84.275
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246.769	5065.783	4329.499	4355.595
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0.143	9.947	9.775	9.810
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9.216	165.770	157.622	158.355
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4.702	120.893	122.683	124.222
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293.487	11 311.257	10022.857	10130.168

\* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société Tunisie Valeurs, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910



**DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020**

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

#### LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.



# FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au **30 Juin 2020** qui font apparaître un actif net de **3.484.165 D** et une valeur liquidative égale à **112<sup>d</sup>,002** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **30 Juin 2020** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **30 Juin 2020**.

### **Paragraphes post-conclusion :**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société FINACorp Obligataire SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent **55,38 %** de l'actif arrêté à la date du **30 Juin 2020**. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent **44,62%** de l'actif arrêté à la date du **30 Juin 2020**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du Conseil d'Administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la société FINACorp Obligataire SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.
- A la date de rédaction du présent rapport, le relevé titres dépositaire sur la situation du **30 Juin 2020**, ne nous a pas été communiqué.

Tunis, le 29 juillet 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**FMBZ KPMG TUNISIE**  
**Skander MILADI**

**BILAN**

<b>LIBELLE</b>	<b>NOTE</b>	<b>Au 30.06.2020</b>	<b>Au 30.06.2019</b>	<b>Au 31.12.2019</b>
<b><u>ACTIFS</u></b>				
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>1 943 313</b>	<b>2 484 523</b>	<b>2 186 111</b>
a- Actions et valeurs assimilées		162 302	186 731	191 903
b- Obligations		1 781 011	2 297 792	1 994 208
c- Emprunts d'état		0	0	0
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>1 565 551</b>	<b>1 662 818</b>	<b>1 801 320</b>
a- Placements monétaires		0	0	0
b- Disponibilités		1 565 551	1 662 818	1 801 320
<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>3 508 865</b>	<b>4 147 341</b>	<b>3 987 430</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>				
		<b>24 700</b>	<b>20 920</b>	<b>31 183</b>
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	17 678	12 240	15 394
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	7 022	8 680	15 789
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>3 484 165</b>	<b>4 126 421</b>	<b>3 956 247</b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>3 112 066</b>	<b>3 864 421</b>	<b>3 616 449</b>
<b>Sommes capitalisables</b>		<b>372 099</b>	<b>262 000</b>	<b>339 798</b>
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		293 057	167 769	157 160
b- Résultat capitalisable de la période		79 358	87 254	180 627
c- Régul.Résultat capitalisables de la période		-316	6 977	2 011
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>3 508 865</b>	<b>4 147 341</b>	<b>3 987 430</b>

**ETAT DE RESULTAT**

LIBELLE	NOTE	Du	Du	Du	Du	Du
		01.04.2020 au 30.06.2020	01.01.2020 au 30.06.2020	01.04.2019 au 30.06.2019	01.01.2019 au 30.06.2019	01.01.2019 au 31.12.2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>26 394</b>	<b>53 540</b>	<b>33 421</b>	<b>69 650</b>	<b>129 477</b>
a- Dividendes		0	0	0	0	0
b- Revenus des obligations		26 394	53 540	33 421	67 987	127 814
c- Revenus des B.T.A		0	0	0	1 664	1 664
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>22 165</b>	<b>48 170</b>	<b>23 828</b>	<b>41 016</b>	<b>98 665</b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>48 558</u></b>	<b><u>101 711</u></b>	<b><u>57 249</u></b>	<b><u>110 667</u></b>	<b><u>228 142</u></b>
Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	-6 558	-13 175	-7 082	-14 099	-28 667
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>42 000</b>	<b>88 536</b>	<b>50 167</b>	<b>96 567</b>	<b>199 475</b>
Autres produits		0	0	0	0	0
Autres charges	<b>CH 2</b>	-4 584	-9 178	-4 682	-9 314	-18 849
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>37 416</b>	<b>79 358</b>	<b>45 485</b>	<b>87 254</b>	<b>180 627</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		1 752	-316	8 642	6 977	2 011
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>		<b>39 169</b>	<b>79 042</b>	<b>54 126</b>	<b>94 231</b>	<b>182 638</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-1 752</b>	<b>316</b>	<b>-8 642</b>	<b>-6 977</b>	<b>-2 011</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		2 202	2 437	1 641	1 994	7 165
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	2 006	0	0	0
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>39 618</b>	<b>83 801</b>	<b>47 126</b>	<b>89 248</b>	<b>187 792</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

<b>LIBELLE</b>	<b>Du 01.04.2020 au 30.06.2020</b>	<b>Du 01.01.2020 au 30.06.2020</b>	<b>Du 01.04.2019 au 30.06.2019</b>	<b>Du 01.01.2019 au 30.06.2019</b>	<b>Du 01.01.2019 au 31.12.2019</b>
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>39 618</u></b>	<b><u>83 801</u></b>	<b><u>47 126</u></b>	<b><u>89 248</u></b>	<b><u>187 792</u></b>
a- Résultat d'exploitation	37 416	79 358	45 485	87 254	180 627
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 202	2 437	1 641	1 994	7 165
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	2 006	0	0	0
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>117 724</u></b>	<b><u>-555 883</u></b>	<b><u>428 240</u></b>	<b><u>267 238</u></b>	<b><u>-1 480</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>189 594</b>	<b>330 335</b>	<b>987 017</b>	<b>1 240 839</b>	<b>2 609 181</b>
- Capital	170 300	298 000	929 800	1 172 800	2 426 900
- Régularisation des sommes non distribuables	203	404	-692	-972	-162
- Régularisation des sommes capitalisables	19 091	31 931	57 909	69 011	182 443
<b>b- Rachats</b>	<b>71 870</b>	<b>886 218</b>	<b>558 777</b>	<b>973 601</b>	<b>2 610 661</b>
- Capital	64 300	806 200	526 800	922 900	2 430 300
- Régularisation des sommes non distribuables	27	1 029	-412	-867	-213
- Régularisation des sommes capitalisables	7 543	78 989	32 389	51 568	180 574
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>157 342</b>	<b>-472 082</b>	<b>475 366</b>	<b>356 486</b>	<b>186 312</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>					
a- Début de période	3 326 822	3 956 247	3 651 055	3 769 935	3 769 935
b- Fin de période	3 484 165	3 484 165	4 126 421	4 126 421	3 956 247
<b><u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>					
a- Début de période	30 048	36 190	34 693	36 224	36 224
b- Fin de période	31 108	31 108	38 723	38 723	36 190
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>112,002</b>	<b>112,002</b>	<b>106,562</b>	<b>106,562</b>	<b>109,318</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,672%</b>	<b>4,937%</b>	<b>5,046%</b>	<b>4,825%</b>	<b>5,041%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30 JUIN 2020

(Unité en Dinars Tunisiens)

### PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

### NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Juin 2020** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Juin 2020**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Juin 2020** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **30 Juin 2020**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3- 5 Unité monétaire**

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Juin 2020** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

### **4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

#### **AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au **30 Juin 2020** à 1.943.313 D et se détaille comme suit :

<b>Désignation du titre</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 30.06.2020</b>	<b>% de l'Actif</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>Obligations</b>		<b>1 731 695</b>	<b>1 781 011</b>	<b>50,76%</b>	<b>51,12%</b>
AB 2008 CAT B	3 000	120 000	120 755	3,44%	3,47%
AB 2009 SUB	1 150	38 295	39 550	1,13%	1,14%
AB 2012 SUB	3 500	105 000	110 889	3,16%	3,18%
AIL 2015-1	1 500	90 000	95 096	2,71%	2,73%
ATL 2013/2	300	6 000	6 216	0,18%	0,18%
ATL 2015-1	1 500	90 000	95 467	2,72%	2,74%
ATL 2015-2	1 000	20 000	20 416	0,58%	0,59%
BTE 2010	3 500	192 500	199 589	5,69%	5,73%
CIL 2016-2	1 000	40 000	40 898	1,17%	1,17%
CIL 2020-1	1 500	150 000	150 898	4,30%	4,33%
HL SUB 2015-1	2 500	150 000	155 687	4,44%	4,47%
HL 2015-2	2 500	150 000	152 452	4,34%	4,38%
STB 2010/1	3 000	99 900	101 060	2,88%	2,90%
TLS 2013/1	1 500	30 000	31 293	0,89%	0,90%
TLS 2014/1	3 000	60 000	60 619	1,73%	1,74%
TJL 2016-2	2 000	80 000	81 610	2,33%	2,34%
TJL 2019-1	1 000	80 000	80 381	2,29%	2,31%
UIB 2009/1	2 500	125 000	130 594	3,72%	3,75%
UIB 2012/1	3 500	105 000	107 541	3,06%	3,09%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>149 508</b>	<b>162 302</b>	<b>4,63%</b>	<b>4,66%</b>
GO SICAV	1 400	149 508	162 302	4,63%	4,66%
<b>Total</b>		<b>1 881 203</b>	<b>1 943 313</b>	<b>55,38%</b>	<b>55,78%</b>



**AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités**

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 30.06.2020</b>	<b>Solde au 30.06.2019</b>	<b>Solde au 31.12.2019</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>1 565 551</b>	<b>1 662 818</b>	<b>1 801 320</b>
Compte à terme	300 000	400 000	700 000
Intérêts courus sur compte à terme	2 205	2 605	5 917
Avoirs en banque	1 255 768	535 197	1 084 948
Sommes à l'encaissement	0	717 468	0
Intérêts sur dépôt à vue	7 578	7 547	10 455
<b>Total</b>	<b>1 565 551</b>	<b>1 662 818</b>	<b>1 801 320</b>

Le détail des comptes à terme se présente au **30 Juin 2020** comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 30.06.2020</b>	<b>% de l'Actif</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>COMPTE A TERME</b>				
ATB CAT 19.05.2020 (90 J) 7.80%	300 000	302 205	8,61%	8,67%
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>302 205</b>	<b>8,61%</b>	<b>8,67%</b>

**Note sur les passifs :**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 30.06.2020</b>	<b>Solde au 30.06.2019</b>	<b>Solde au 31.12.2019</b>
<b>PA1 : Opérateurs Créditeurs</b>			
Frais du gestionnaire	5 185	5 706	5 860
Frais du dépositaire	12 492	6 534	9 534
<b>Total</b>	<b>17 678</b>	<b>12 240</b>	<b>15 394</b>
<b>PA2 : Autres créditeurs Divers</b>			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	2 487	2 480	5 001
Autres Créditeurs (CMF)	300	345	350
Charges budgétisées à payer	4 235	5 855	9 566
Etat, retenue à la source	0	0	872
<b>Total</b>	<b>7 022</b>	<b>8 680</b>	<b>15 789</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital au 31.12.2019</b>	
* Montant en nominal	<b>3 619 000</b>
* Nombre de Titres	36 190
* Nombre d'actionnaires	93
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	<b>298 000</b>
* Nombre de titres émis	2 980
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	<b>806 200</b>
* Nombre de titres rachetés	8 062
<b>Capital au 30.06.2020</b>	
* Montant en nominal	<b>3 110 800</b>
* Nombre de Titres	31 108
* Nombre d'actionnaires	80

**NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET**

<b>Libellé</b>	<b>Mouvement sur le capital</b>	<b>Mouvement sur l'Actif Net</b>
<b>Capital Début de période au 31.12.2019</b>	<b>3 616 449</b>	<b>3 616 449</b>
Souscription de la période	298 000	298 000
Rachat de la Période	-806 200	-806 200
<b>Autres Mouvements</b>	<b>3 817</b>	<b>375 916</b>
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	2 437	2 437
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	2 006	2 006
Régularisation Sommes non distribuables	-626	-626
Sommes capitalisables (a)		372 099
<b>Montant Fin de période au 30.06.2020</b>	<b>3 112 066</b>	<b>3 484 165</b>

- (a) L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du Conseil d'Administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la société FINACorp Obligataire SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.

**PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.04.2020 au 30.06.2020	Du 01.01.2020 au 30.06.2020	Du 01.04.2019 au 30.06.2019	Du 01.01.2019 au 30.06.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
<b>Revenus Des Obligations</b>					
Intérêts	26 394	53 540	33 421	67 987	127 814
<b>Revenus Des BTA</b>					
Intérêts	0	0	0	1 664	1 664
<b>Total</b>	<b>26 394</b>	<b>53 540</b>	<b>33 421</b>	<b>69 650</b>	<b>129 477</b>

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.04.2020 au 30.06.2020	Du 01.01.2020 au 30.06.2020	Du 01.04.2019 au 30.06.2019	Du 01.01.2019 au 30.06.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
Intérêts sur certificats de dépôt	8 472	14 425	9 580	9 580	28 675
Intérêts sur comptes de dépôt	13 692	33 745	14 247	31 436	69 990
<b>Total</b>	<b>22 165</b>	<b>48 170</b>	<b>23 828</b>	<b>41 016</b>	<b>98 665</b>

**Note sur les charges de gestion :**

Libellé	Du 01.04.2020 au 30.06.2020	Du 01.01.2020 au 30.06.2020	Du 01.04.2019 au 30.06.2019	Du 01.01.2019 au 30.06.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
<b>CH1 : Charges de gestion des placements</b>					
Rémunération du gestionnaire	5 079	10 216	5 599	11 149	22 717
Rémunération du dépositaire	1 479	2 959	1 483	2 950	5 950
<b>Total</b>	<b>6 558</b>	<b>13 175</b>	<b>7 082</b>	<b>14 099</b>	<b>28 667</b>
<b>CH2 : Autres Charges</b>					
Rémunération du CAC	1 243	2 486	1 247	2 480	5 000
Redevance CMF	854	1 717	941	1 874	3 818
Charges diverses	1	2	1	2	3
Charges budgétisées	2 486	4 973	2 493	4 959	10 027
<b>Total</b>	<b>4 584</b>	<b>9 178</b>	<b>4 682</b>	<b>9 314</b>	<b>18 849</b>

## **5 - AUTRES INFORMATIONS**

### **5- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **30 Juin 2020** s'élève à 10.216 DT.

### **5- 2 Rémunération du dépositaire**

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **30 Juin 2020** s'élève à 2.959 DT.

# **SICAV SECURITY**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020**

### ***Introduction***

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan au 30 juin 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.039.753 DT et un résultat net de la période du deuxième trimestre 2020 s'élevant à 24.370 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SICAV SECURITY » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2020 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes d'observation***

- Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 34,57%.
- Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif net de la « SICAV SECURITY » a été employé en des parts ou actions d'OPCVM à des taux qui dépassaient la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 5,29%.
- Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en des titres émis par la « SFBT », en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 12,04%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Dans le contexte de la crise sanitaire et économique actuelle engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire total annoncé à partir du 22 mars 2020.

Les baisses d'activités et les mesures prises par le gouvernement auront potentiellement un impact sur les états financiers de la société en 2020.

La société « SICAV SECURITY », compte tenu du caractère récent de la pandémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêtés des états financiers trimestriels de la société, la direction de la société gestionnaire n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 juillet 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**BILAN**  
**ARRETE AU 30-06-2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>En TND</b>		<b>30/06/2020</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2019</b>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>		<b>681 190</b>	<b>819 169</b>	<b>753 169</b>
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	<b>4.1</b>	253 743	301 069	288 413
AC1b Obligations et valeurs assimilées	<b>4.2</b>	427 447	518 100	464 756
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>359 845</b>	<b>324 610</b>	<b>381 752</b>
AC2a Placements monétaires	<b>4.4</b>	212 172	222 493	222 546
AC2b Disponibilités		147 673	102 117	159 206
<b>AC3 - Créances d'exploitation</b>		-	-	-
<b>AC4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>Total Actif</b>		<b>1 041 035</b>	<b>1 143 779</b>	<b>1 134 921</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1 Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.6</b>	<b>1 014</b>	<b>1 117</b>	<b>1 142</b>
<b>PA2 Autres créditeurs divers</b>	<b>4.7</b>	<b>268</b>	<b>281</b>	<b>278</b>
<b>Total Passif</b>		<b>1 282</b>	<b>1 398</b>	<b>1 420</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 Capital</b>	<b>4.8</b>	<b>1 018 001</b>	<b>1 115 630</b>	<b>1 086 804</b>
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>21 752</b>	<b>26 751</b>	<b>46 697</b>
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		14	14	15
CP2b Sommes distribuables de la période		21 738	26 737	46 682
<b>Actif Net</b>		<b>1 039 753</b>	<b>1 142 382</b>	<b>1 133 501</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>1 041 035</b>	<b>1 143 779</b>	<b>1 134 921</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 30-06-2020**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

			Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>En TND</b>							
<b>PR1 - Revenus du Portefeuille Titres</b>	<b>4.3</b>	<b>10 935</b>	<b>18 032</b>	<b>17 158</b>	<b>25 622</b>	<b>42 975</b>	
PR1a Dividendes		3 262	3 262	8 272	8 272	8 941	
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 673	14 770	8 886	17 350	34 034	
<b>PR2 Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.5</b>	<b>4 794</b>	<b>10 138</b>	<b>4 901</b>	<b>9 306</b>	<b>19 786</b>	
<b>Total Revenus des Placements</b>		<b>15 729</b>	<b>28 170</b>	<b>22 059</b>	<b>34 928</b>	<b>62 761</b>	
<b>CH1 Charges de gestion des placements</b>	<b>4.9</b>	<b>(3 022)</b>	<b>(6 120)</b>	<b>(3 427)</b>	<b>(6 918)</b>	<b>(13 700)</b>	
<b>Revenus Nets des Placements</b>		<b>12 707</b>	<b>22 050</b>	<b>18 632</b>	<b>28 010</b>	<b>49 061</b>	
<b>CH2 Autres charges</b>	<b>4.10</b>	<b>(333)</b>	<b>(824)</b>	<b>(341)</b>	<b>(918)</b>	<b>(1 556)</b>	
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>12 374</b>	<b>21 226</b>	<b>18 291</b>	<b>27 092</b>	<b>47 505</b>	
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>716</b>	<b>512</b>	<b>(287)</b>	<b>(355)</b>	<b>(823)</b>	
<b>Sommes distribuables de la Période</b>		<b>13 090</b>	<b>21 738</b>	<b>18 004</b>	<b>26 737</b>	<b>46 682</b>	
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(716)</b>	<b>(512)</b>	<b>287</b>	<b>355</b>	<b>823</b>	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(7 377)	(22 981)	3 037	(31 427)	(43 460)	
Frais de négociation de titres		(248)	(248)	(12)	(118)	(118)	
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		19 621	19 621	383	25 943	25 964	
<b>Résultat Net de la Période</b>		<b>24 370</b>	<b>17 618</b>	<b>21 700</b>	<b>21 490</b>	<b>29 891</b>	



**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 30-06-2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>En TND</b>					
<b>AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>24 370</u></b>	<b><u>17 618</u></b>	<b><u>21 700</u></b>	<b><u>21 490</u></b>	<b><u>29 891</u></b>
AN1a - Résultat d'exploitation	12 374	21 226	18 291	27 092	47 505
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(7 377)	(22 981)	3 037	(31 427)	(43 460)
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	19 621	19 621	383	25 943	25 964
AN1d - Frais de négociation de titres	(248)	(248)	(12)	(118)	(118)
<b>AN2 - <u>Distribution de dividendes</u></b>	<b><u>(41 690)</u></b>	<b><u>(41 690)</u></b>	<b><u>(38 808)</u></b>	<b><u>(38 808)</u></b>	<b><u>(38 808)</u></b>
<b>AN3 - <u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>51 625</u></b>	<b><u>(69 676)</u></b>	<b><u>(20 552)</u></b>	<b><u>(34 522)</u></b>	<b><u>(51 804)</u></b>
<b>AN3a <u>Souscriptions</u></b>	<b><u>51 625</u></b>	<b><u>51 625</u></b>	<b><u>1 493</u></b>	<b><u>1 493</u></b>	<b><u>1 548</u></b>
CSS Capital	52 212	52 212	1 440	1 440	1 494
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	(1 304)	(1 304)	(9)	(9)	(11)
RSD Régularisation des sommes distribuables	717	717	62	62	65
<b>AN3b <u>Rachats</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>(121 301)</u></b>	<b><u>(22 045)</u></b>	<b><u>(36 015)</u></b>	<b><u>(53 352)</u></b>
CSR Capital	-	(116 222)	(21 781)	(35 281)	(52 220)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	-	119	86	143	215
RSD Régularisation des sommes distribuables	-	(5 198)	(350)	(877)	(1 347)
<b>Variation de l'actif net</b>	<b><u>34 305</u></b>	<b><u>(93 748)</u></b>	<b><u>(37 660)</u></b>	<b><u>(51 840)</u></b>	<b><u>(60 721)</u></b>
<b>AN4 - <u>Actif net</u></b>					
AN4a Début de période	1 005 448	1 133 501	1 180 042	1 194 222	1 194 222
AN4b Fin de période	1 039 753	1 039 753	1 142 382	1 142 382	1 133 501
<b>AN5 - <u>Nombre d'actions</u></b>					
AN5a Début de période	54 783	61 343	63 411	64 161	64 161
AN5b Fin de période	57 730	57 730	62 281	62 281	61 343
<b>Valeur liquidative</b>	<b><u>18,011</u></b>	<b><u>18,011</u></b>	<b><u>18,342</u></b>	<b><u>18,342</u></b>	<b><u>18,478</u></b>
<b>AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u></b>	<b><u>9,17%</u></b>	<b><u>3,20%</u></b>	<b><u>7,43%</u></b>	<b><u>3,70%</u></b>	<b><u>2,56%</u></b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La sicav a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2020 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30 juin 2020 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30 juin 2020 un montant de 253.743 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2020	% de l'Actif Net
<b>Actions</b>				
DELICE HOLDING	900	9 990	12 740	1,23%
MAGASIN GENERAL	871	6 153	19 075	1,83%
MONOPRIX	2 160	6 111	14 623	1,41%
SAH	1 150	10 235	12 833	1,23%
SFBT	5 697	11 646	125 294	12,05%
UIB	850	9 560	14 165	1,36%
<b>Titres OPCVM</b>				
CAP OBLIG SICAV	527	54 722	55 013	5,29%
<b>Total</b>		<b>108 417</b>	<b>253 743</b>	<b>24,40%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours du deuxième trimestre 2020 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/04/2020	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2020
<b>Actions et Droits</b>	<b>38 066</b>	<b>20 225</b>	<b>51 534</b>	<b>31 913</b>	<b>19 621</b>	<b>26 378</b>
ENNAKL AUTOMOBILES	5 885	-	6 489	5 885	604	-
MAGASIN GENERAL	6 181	-	111	28	83	6 153
ONE TECH HOLDING	26 000	-	44 934	26 000	18 934	-
SAH	-	10 235	-	-	-	10 235
DELICE HOLDING	-	9 990	-	-	-	9 990
<b>Total</b>	<b>38 066</b>	<b>20 225</b>	<b>51 534</b>	<b>31 913</b>	<b>19 621</b>	<b>26 378</b>

#### 4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30 juin 2020 un montant de 427.447 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif Net
<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>50 000</b>	<b>50 077</b>	<b>4,82%</b>
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	50 000	50 077	4,82%
<b>Emprunts des sociétés</b>		<b>369 200</b>	<b>377 370</b>	<b>36,29%</b>
ATL 2013/2	600	12 000	12 433	1,20%
Attijari Bank Sub 2015	500	10 000	10 396	1,00%
Attij leasing 2019/1	700	56 000	56 283	5,41%
BTE 2016	550	22 000	22 562	2,17%
ABC TUNISIE 2020-1	750	75 000	75 163	7,23%
CIL 2015/2	500	10 000	10 410	1,00%
HL 2016/2	250	10 000	10 362	1,00%
HL SUB 2018/1	200	12 000	12 087	1,16%
HL 2018/2	200	16 000	16 497	1,59%
HL 2017/3	550	33 000	33 906	3,26%
TL SUB 2018	665	53 200	55 246	5,31%
UIB 2009/1	500	25 000	26 119	2,51%
UIB 2011/1	500	10 000	10 584	1,02%
TL 2017/1	250	10 000	10 040	0,97%
CIL 2017/2	250	15 000	15 282	1,47%
<b>Total</b>		<b>419 200</b>	<b>427 447</b>	<b>41,11%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du deuxième trimestre 2020 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/04/2020	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2020
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>62 500</b>	-	<b>12 500</b>	<b>12 500</b>	-	<b>50 000</b>
EMP NAT 2014 Cat C/3	62 500	-	12 500	12 500	-	50 000
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>121 000</b>	<b>75 000</b>	<b>43 000</b>	<b>43 000</b>	-	<b>153 000</b>
Attij leasing 2015/1	20 000	-	20 000	20 000	-	-
Attij leasing 2019/1	70 000	-	14 000	14 000	-	56 000
ABC TUNISIE 2020-1	-	75 000	-	-	-	75 000
HL SUB 2018/1	16 000	-	4 000	4 000	-	12 000
TL 2017/1	15 000	-	5 000	5 000	-	10 000
<b>Total</b>	<b>183 500</b>	<b>75 000</b>	<b>55 500</b>	<b>55 500</b>	-	<b>203 000</b>

#### 4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 10.935 DT pour la période allant du 01 avril 2020 au 30 juin 2020 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Actions (Dividendes)	3 262	3 262	8 272	8 272	8 941
Revenus des Emprunts d'Etat	764	1 556	930	2 702	4 303
Revenus des Emprunts des Sociétés	6 909	13 214	7 956	14 649	29 731
<b>Total</b>	<b>10 935</b>	<b>18 032</b>	<b>17 158</b>	<b>25 622</b>	<b>42 975</b>

#### 4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 juin 2020 à 212.172 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif Net
PLT 24-08-2020 ATB 36 jours à 7,8 %	110	110 000	110 677	10,64%
PLT 31-07-2020 ATB 62 jours à 11 %	100	100 000	101 495	9,76%
<b>Total</b>		<b>210 000</b>	<b>212 172</b>	<b>20,41%</b>

#### 4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4.794 DT pour la période allant du 01 avril 2020 au 30 juin 2020 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du deuxième trimestre 2020 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/04/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/04/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Revenus des Placements à Terme	4 794	10 138	4 901	9 306	19 786
<b>Total</b>	<b>4 794</b>	<b>10 138</b>	<b>4 901</b>	<b>9 306</b>	<b>19 786</b>

#### 4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.014 DT au 30 juin 2020 contre 1.117 DT au 30 juin 2019.

#### 4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 30/06/2020</b>	<b>Valeur au 30/06/2019</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>
TCL à payer	11	16	11
Retenue à la Source	172	171	171
Redevance CMF	85	94	96
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>281</b>	<b>278</b>

#### 4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2020 au 30 juin 2020 s'élève à 34.305 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Variation de la part Capital	62 904
Variation de la part Revenu	(28 599)
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>34 305</b>

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2020 se détaillent ainsi :

	<b>Capital au 31/03/2020</b>	<b>Souscriptions réalisées</b>	<b>Rachats effectués</b>	<b>Capital au 30/06/2020</b>
Montant	970 582	52 212	-	1 022 794 (*)
Nombre de titres	54 783	2 947	-	57 730
Nombre d'actionnaires	36	-	-	36

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2020. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2020 au 30/06/2020).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2020</b>
Capital sur la base part de capital de début de période	1 022 794
Variation des +/- values potentielles sur titres	(22 981)
+/- values réalisées sur cession de titres	19 621
Frais de négociation de titres	(248)
Régl des sommes non distribuables de la période	(1 185)
<b>Capital au 30.06.2020</b>	<b>1 018 001</b>

#### 4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/04/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/04/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Rémunération du Gestionnaire	3 022	6 120	3 427	6 918	13 700
<b>Total</b>	<b>3 022</b>	<b>6 120</b>	<b>3 427</b>	<b>6 918</b>	<b>13 700</b>

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2020 s'élève à 3.022 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

#### 4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/04/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/04/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Redevance CMF	254	514	289	582	1 151
TCL	79	110	52	136	205
Autres impôts et taxes	-	200	-	200	200
<b>Total</b>	<b>333</b>	<b>824</b>	<b>341</b>	<b>918</b>	<b>1 556</b>

# CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

### **Introduction**

En notre qualité de commissaire aux comptes de « CAP OBLIG SICAV », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan au 30 juin 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 22.694.065 DT et un résultat net de la période du deuxième trimestre 2020 s'élevant à 281.287 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « CAP OBLIG SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2020 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphes d'observation**

- Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :
  - Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en bons de trésor assimilables, emprunts obligataires et parts des OPCVM à des taux en deçà de la limite minimale de 50% de l'actif sans excéder 80%, fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 37,14%.
  - Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 30% de l'actif, fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 39,47%.



- Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 23,37%.
  - Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 62,84%.
  - Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'« ATB », en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 26,62%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
  - Dans le contexte de la crise sanitaire et économique actuelle engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire total annoncé à partir du 22 mars 2020.

Les baisses d'activités et les mesures prises par le gouvernement auront potentiellement un impact sur les états financiers de la société en 2020.

La société « CAP OBLIG SICAV », compte tenu du caractère récent de la pandémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des états financiers trimestriels de la société, la direction de la société gestionnaire n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 juillet 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**BILAN**  
**ARRETE AU 30/06/2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>En TND</b>		<b>30/06/2020</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2019</b>	
<b><u>ACTIF</u></b>					
<b>AC1 -</b>	<b>Portefeuille titres</b>	<b>4.1</b>	<b>8 442 263</b>	<b>9 778 894</b>	<b>7 817 092</b>
AC1a	Actions et valeurs assimilées		1 108 281	953 611	860 578
AC1b	Obligations et valeurs assimilées		7 333 982	8 825 283	6 956 514
<b>AC2 -</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>14 285 649</b>	<b>10 242 818</b>	<b>12 423 255</b>
AC2a	Placements monétaires	<b>4.3</b>	13 503 327	8 522 157	11 528 281
AC2b	Disponibilités		782 322	1 720 661	894 974
<b>AC3 -</b>	<b>Créances d'exploitation</b>		-	-	-
<b>AC4 -</b>	<b>Autres actifs</b>		<b>5 109</b>	-	-
<b>Total Actif</b>			<b>22 733 021</b>	<b>20 021 712</b>	<b>20 240 347</b>
<b><u>PASSIF</u></b>					
<b>PA1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.5</b>	<b>15 746</b>	<b>14 927</b>	<b>15 167</b>
<b>PA2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>4.6</b>	<b>23 210</b>	<b>21 358</b>	<b>21 411</b>
<b>Total Passif</b>			<b>38 956</b>	<b>36 285</b>	<b>36 578</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>					
<b>CP1</b>	<b>Capital</b>	<b>4.7</b>	<b>22 016 433</b>	<b>19 431 306</b>	<b>19 038 765</b>
<b>CP2 -</b>	<b>Sommes distribuables</b>		<b>677 632</b>	<b>554 121</b>	<b>1 165 004</b>
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		168	109	107
CP2b	Sommes distribuables de la période		677 464	554 012	1 164 897
<b>Actif Net</b>			<b>22 694 065</b>	<b>19 985 427</b>	<b>20 203 769</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>			<b>22 733 021</b>	<b>20 021 712</b>	<b>20 240 347</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 30/06/2020**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b>En TND</b>		<b>Période du 01/04/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/04/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Exercice Clos le 31/12/2019</b>
<b>PR1 - Revenus du portefeuille Titres</b>	<b>4.2</b>	<b>121 232</b>	<b>222 788</b>	<b>131 621</b>	<b>289 782</b>	<b>530 970</b>
PR1a Dividendes		-	-	-	-	-
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		121 232	222 788	131 621	289 782	530 970
<b>PR2 Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.4</b>	<b>196 727</b>	<b>485 973</b>	<b>207 074</b>	<b>355 603</b>	<b>881 290</b>
<b>Total Revenus des Placements</b>		<b>317 959</b>	<b>708 761</b>	<b>338 695</b>	<b>645 385</b>	<b>1 412 260</b>
<b>CH1 Charges de gestion des placements</b>	<b>4.8</b>	<b>(44 831)</b>	<b>(91 973)</b>	<b>(43 989)</b>	<b>(87 876)</b>	<b>(182 595)</b>
<b>Revenus Nets des Placements</b>		<b>273 128</b>	<b>616 788</b>	<b>294 706</b>	<b>557 509</b>	<b>1 229 665</b>
<b>CH2 Autres charges</b>	<b>4.9</b>	<b>(5 886)</b>	<b>(12 364)</b>	<b>(5 790)</b>	<b>(11 850)</b>	<b>(24 417)</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>267 242</b>	<b>604 424</b>	<b>288 916</b>	<b>545 659</b>	<b>1 205 248</b>
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>97 251</b>	<b>73 040</b>	<b>27 208</b>	<b>8 353</b>	<b>(40 351)</b>
<b>Sommes distribuables de la Période</b>		<b>364 493</b>	<b>677 464</b>	<b>316 124</b>	<b>554 012</b>	<b>1 164 897</b>
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(97 251)</b>	<b>(73 040)</b>	<b>(27 208)</b>	<b>(8 353)</b>	<b>40 351</b>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(2 248)	(1 672)	689	2 499	7 378
Frais de négociation des titres		-	(1 426)	-	-	-
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		16 293	25 768	7 084	95 335	114 104
<b>Résultat Net de la Période</b>		<b>281 287</b>	<b>627 094</b>	<b>296 689</b>	<b>643 493</b>	<b>1 326 730</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 30/06/2020  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>En TND</b>	<b>Période du 01/04/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/04/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Exercice Clos le 31/12/2019</b>
<b>AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>281 287</u></b>	<b><u>627 094</u></b>	<b><u>296 689</u></b>	<b><u>643 493</u></b>	<b><u>1 326 730</u></b>
AN1a - Résultat d'exploitation	267 242	604 424	288 916	545 659	1 205 248
AN1b - Variation des plus-moins valeurs potentielles /titres	(2 248)	(1 672)	689	2 499	7 378
AN1c - Plus -moins valeurs réalisées sur cessions de titres	16 293	25 768	7 084	95 335	114 104
AN1d - Frais de négociation de titres	-	(1 426)	-	-	-
<b>AN2 - <u>Distribution de dividendes</u></b>	<b><u>(845 319)</u></b>	<b><u>(845 319)</u></b>	<b><u>(730 957)</u></b>	<b><u>(730 957)</u></b>	<b><u>(730 957)</u></b>
<b>AN3 - <u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>3 435 058</u></b>	<b><u>2 708 521</u></b>	<b><u>1 758 204</u></b>	<b><u>(456 089)</u></b>	<b><u>(920 984)</u></b>
<b>AN3a <u>Souscriptions</u></b>	<b><u>13 104 854</u></b>	<b><u>19 000 752</u></b>	<b><u>18 982 385</u></b>	<b><u>24 845 002</u></b>	<b><u>36 754 698</u></b>
CSS Capital	12 773 952	18 284 130	18 435 832	23 985 024	35 346 526
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	8 362	9 694	97 065	101 879	169 093
RSD Régularisation des sommes distribuables	322 540	706 928	449 488	758 099	1 239 079
<b>AN3b <u>Rachats</u></b>	<b><u>(9 669 796)</u></b>	<b><u>(16 292 231)</u></b>	<b><u>(17 224 181)</u></b>	<b><u>(25 301 091)</u></b>	<b><u>(37 675 682)</u></b>
CSR Capital	(9 160 023)	(15 331 454)	(16 579 837)	(24 218 996)	(35 993 265)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	(5 430)	(7 372)	(87 562)	(94 297)	(164 933)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(504 343)	(953 405)	(556 782)	(987 798)	(1 517 484)
<b>Variation de l'actif net</b>	<b><u>2 871 026</u></b>	<b><u>2 490 296</u></b>	<b><u>1 323 936</u></b>	<b><u>(543 553)</u></b>	<b><u>(325 211)</u></b>
<b>AN4 - <u>Actif net</u></b>					
AN4a Début de période	19 823 039	20 203 769	18 661 491	20 528 980	20 528 980
AN4b Fin de période	22 694 065	22 694 065	19 985 427	19 985 427	20 203 769
<b>AN5 - <u>Nombre d'actions</u></b>					
AN5a Début de période	181 648	188 184	173 824	194 619	194 619
AN5b Fin de période	217 369	217 369	192 291	192 291	188 184
<b>Valeur liquidative</b>	<b><u>104,403</u></b>	<b><u>104,403</u></b>	<b><u>103,933</u></b>	<b><u>103,933</u></b>	<b><u>107,362</u></b>
<b>AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u></b>	<b><u>5,40%</u></b>	<b><u>6,05%</u></b>	<b><u>5,80%</u></b>	<b><u>6,56%</u></b>	<b><u>6,50%</u></b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 juin 2020 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2020 à 8.442.263 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>7 188 941</b>	<b>7 333 982</b>	<b>32,32%</b>
<b><i>Emprunts d'Etat</i></b>		<b>1 932 295</b>	<b>1 969 870</b>	<b>8,68%</b>
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 000 000	1 001 536	4,41%
BTA 6 % 10/2023	1 050	932 295	968 334	4,27%
<b><i>Emprunts de sociétés</i></b>		<b>5 256 646</b>	<b>5 364 112</b>	<b>23,64%</b>
ATB 2007/1	3 000	56 250	56 653	0,25%
ATL 2013/2	8 000	160 000	165 767	0,73%
ATL 2015/2	5 000	93 480	95 560	0,42%
ATL 2017/1	5 000	200 000	203 576	0,90%
Attijari Leasing 2015/2	5 000	93 660	96 840	0,43%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	100 000	103 964	0,46%
ABC 2020/1	10 000	1 000 000	1 002 168	4,42%
BTE 2010/1	2 000	20 000	21 047	0,09%
BTE 2016	10 000	400 000	410 224	1,81%
CIL 2013/1	2 000	40 000	41 318	0,18%
CIL 2015/2	3 500	70 000	72 867	0,32%
CIL 2016/1	2 500	50 000	50 378	0,22%
CIL 2016/2	5 000	200 000	204 492	0,90%
HL 2015/1 CB	10 000	357 556	361 820	1,59%
HL 2017/3	3 500	210 000	215 765	0,95%
HL 2017/2	3 500	210 000	222 536	0,98%
HL SUB 2015/1	3 000	60 000	62 218	0,27%
HL 2015/2	9 000	170 700	173 566	0,76%
HL SUB 2018/1	3 500	210 000	211 520	0,93%
HL 2018/2	1 000	80 000	82 483	0,36%
TL 2014/1	10 000	200 000	202 064	0,89%
TL 2018/1	3 500	210 000	212 013	0,93%
TL 2014/2	13 000	520 000	537 638	2,37%
TLF 2019/1	2 500	200 000	200 150	0,88%
UIB SUB 2016	5 000	200 000	205 724	0,91%
UIB 2009/1	2 500	125 000	130 594	0,58%
UIB 2011/1	1 000	20 000	21 167	0,09%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>1 100 690</b>	<b>1 108 281</b>	<b>4,88%</b>
FCP SALAMETT CAP	64 789	1 100 690	1 108 281	4,88%
<b>Total Portefeuille Titres</b>		<b>8 289 631</b>	<b>8 442 263</b>	<b>37,20%</b>

Les titres ayant connu des mouvements au cours du deuxième trimestre 2020 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-04-2020	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus / moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-06-2020
<b>Obligations et Valeurs assimilées</b>	<b>3 546 856</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 268 750</b>	<b>1 263 050</b>	<b>5 700</b>	<b>3 283 806</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>1 250 000</b>	<b>-</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>-</b>	<b>1 000 000</b>
EMP NAT 2014 Cat C	1 250 000	-	250 000	250 000	-	1 000 000
<b>Emprunts de Sociétés</b>	<b>2 296 856</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 018 750</b>	<b>1 013 050</b>	<b>5 700</b>	<b>2 283 806</b>
ABC 2020/1	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
TL 2014/1	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
ATB 2007/1	75 000	-	18 750	18 750	-	56 250
UIB SUB 2015	60 000	-	60 000	60 000	-	-
CIL 2015/1	194 300	-	200 000	194 300	5 700	-
CIL 2016/1	100 000	-	50 000	50 000	-	50 000
TLF 2019/1	250 000	-	50 000	50 000	-	200 000
TL 2018/1	280 000	-	70 000	70 000	-	210 000
HL SUB 2018/1	280 000	-	70 000	70 000	-	210 000
HL 2015/1 CA	100 000	-	100 000	100 000	-	-
HL 2015/1 CB	557 556	-	200 000	200 000	-	357 556
<b>Titre des OPCVM</b>	<b>410 783</b>	<b>1 200 039</b>	<b>520 724</b>	<b>510 131</b>	<b>10 593</b>	<b>1 100 690</b>
FCP SALAMETT CAP	410 783	1 200 039	520 724	510 131	10 593	1 100 690
<b>Total</b>	<b>3 957 639</b>	<b>2 200 039</b>	<b>1 789 474</b>	<b>1 773 181</b>	<b>16 293</b>	<b>4 384 496</b>



#### 4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2020 au 30 juin 2020 totalisent 222.788 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01/04/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 30/06/2020	du 01/04/2019 au 30/06/2019	du 01/01/2019 au 30/06/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Obligations de Sociétés	93 391	176 069	113 021	235 747	444 919
Revenus des Emprunts d'Etat	27 842	46 719	18 600	54 035	86 051
<b>Total</b>	<b>121 232</b>	<b>222 788</b>	<b>131 621</b>	<b>289 782</b>	<b>530 970</b>

#### 4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 juin 2020 à 13.503.327 DT contre 8.522.157 DT au 30 juin 2019. Le détail des placements monétaires à la date du 30 juin 2020 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif Net
<b>Placements à Terme</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 530 904</b>	<b>19,97%</b>
PLT 03/08/2020 ATB 3 mois à 11%	2 500 000	2 528 404	11,14%
PLT 20/09/2020 ATB 3 mois à 7.80%	2 000 000	2 002 500	8,82%
<b>Certificats de Dépôt</b>	<b>8 938 829</b>	<b>8 972 423</b>	<b>39,54%</b>
CD_10%_04/08/2020 AIL 70 jours	984 741	991 117	4,37%
CD_11%_12/07/2020 BH LEASING 90 jours	978 589	993 859	4,38%
CD_10%_21/07/2020 AIL 70 jours	984 741	993 597	4,38%
CD_7.80%_09/07/2020 ATB 10 jours	3 495 081	3 496 066	15,41%
CD_7.80%_05/07/2020 ATB 10 jours	2 495 676	2 497 784	11,01%
<b>Total</b>	<b>13 438 829</b>	<b>13 503 327</b>	<b>59,50%</b>

#### 4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 485.973 DT pour la période allant du 01 janvier 2020 au 30 juin 2020 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du deuxième trimestre 2020.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01/04/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 30/06/2020	du 01/04/2019 au 30/06/2019	du 01/01/2019 au 30/06/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Placements à Terme	70 177	158 061	67 824	104 704	281 199
Revenus des Certificats de Dépôt	126 549	327 912	139 250	250 899	600 091
<b>Total</b>	<b>196 727</b>	<b>485 973</b>	<b>207 074</b>	<b>355 603</b>	<b>881 290</b>

#### 4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 15.746 DT au 30 juin 2020 contre 14.927 DT au 30 juin 2019.

#### 4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 30/06/2020</b>	<b>Valeur au 30/06/2019</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>
TCL à payer	275	270	294
Retenue à la Source	21 170	19 416	19 417
Redevance CMF	1 765	1 672	1 700
<b>Total</b>	<b>23 210</b>	<b>21 358</b>	<b>21 411</b>

#### 4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2020 au 30 juin 2020 s'élève à 2.871.026 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Variation de la part Capital	3 630 906
Variation de la part Revenu	(759 880)
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>2 871 026</b>

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2020 se détaillent comme suit :

	<b>Capital au 31/03/2020</b>	<b>Souscriptions réalisées</b>	<b>Rachats effectués</b>	<b>Capital au 30/06/2020</b>
Montant	18 377 512	12 773 952	(9 160 023)	21 991 441(*)
Nombre de titres	181 648	126 261	90 540	217 369
Nombre d'actionnaires	507	120	95	532

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2020. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2020 au 30-06-2020).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2020</b>
Capital sur la base part de capital de début de période	21 991 441
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	(1 672)
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	25 768
Frais de négociation de titre	(1 426)
Régul des sommes non distribuables de la période	2 322
<b>Capital au 30.06.2020</b>	<b>22 016 433</b>

#### 4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01/04/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 30/06/2020	du 01/04/2019 au 30/06/2019	du 01/01/2019 au 30/06/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire	44 831	91 973	43 989	87 876	182 595
<b>Total</b>	<b>44 831</b>	<b>91 973</b>	<b>43 989</b>	<b>87 876</b>	<b>182 595</b>

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2020 s'élève à 44.831 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

#### 4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01/04/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 30/06/2020	du 01/04/2019 au 30/06/2019	du 01/01/2019 au 30/06/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019
Redevance CMF	5 023	10 305	4 929	9 846	20 458
TCL	863	1 859	861	1 804	3 759
Autres impôts et taxes	-	200	-	200	200
<b>Total</b>	<b>5 886</b>	<b>12 364</b>	<b>5 790</b>	<b>11 850</b>	<b>24 417</b>